



Communiqué de presse

Rennes, le 7 décembre 2022

L'ARS Bretagne et le département d'Ille-et-Vilaine améliorent la prise en charge des personnes en situation de handicap

L'ARS Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine mobilisent des moyens importants et nouveaux pour améliorer la prise en charge des personnes handicapées et répondre aux besoins des territoires. En 2022, cette mobilisation conjointe atteint 3 millions d'euros.

Elle se concrétise à travers différents dispositifs : la création de places dans les établissements accueillant des adultes et ceux prenant en charge des enfants, le renforcement des centres d'action médico-sociale précoce, le déploiement d'une équipe mobile de médicalisation qui intervient en soutien des établissements d'accueil non-médicalisés... Cet engagement dans le secteur des solidarités découle de priorités nationales et de choix volontaristes propres au Département.

Une action de repérage et de diagnostic précoce

Maillon essentiel pour repérer et identifier les handicaps chez les enfants de moins de 0 à 6 ans, l'ARS et le Département se font fort de développer les différents CAMSP (Rennes, St Malo, Fougères/Vitré) avec notamment la création d'une antenne sur Redon pour mieux desservir les besoins de proximité.

Effective depuis 2020, la **plateforme de coordination et d'orientation (PCO)** qui permet d'initier un parcours de bilan, diagnostic et d'accompagnements précoces des enfants de 0 à 6 ans. Le dispositif est étendu à compter de 2023 aux enfants âgés jusqu'à 12 ans. Il s'appuie largement sur les professionnels de ville (psychologue, orthophoniste, ergothérapeutes, psychomotriciens...) pour financer et faciliter le diagnostic et permettre des prises en charge anticipées sur prescriptions médicales.

Création de places et de dispositifs visant à renforcer l'offre

Ouverture de 31 places d'accueil de jour, 7 places d'internat, 67 places de SESSAD depuis 2021 majorant les capacités d'accueil de structures existantes.

Une unité d'enseignement externalisée pour enfants en situation de polyhandicap verra le jour en début 2023, favorisant la prise en charge sur les lieux de vie.

Des dispositifs issus du contrat de prévention et de protection de l'enfance permettent d'accompagner des situations complexes d'enfants relevant des services de l'aide sociale à l'enfance. L'installation de 6 places de SAMSAH à orientation professionnelle est prévue début 2023 suite à un appel à projet conjoint.

- **Des places en foyer de vie et des habitats inclusifs financés par le Département**

Le Département finance, pour 895 000 euros, la création de places supplémentaires dans le secteur des établissements et services pour adultes en situation de handicap ainsi que la réalisation de nouveaux habitats inclusifs. Ces actions ont pour objectif de développer des solutions de logement de qualité favorisant l'accueil et l'autonomie.

Ainsi, au cours de l'année 2023, le Département créera :

- **11 places environ en foyer de vie en accueil de jour.**
- **10 places environ en foyer de vie en hébergement permanent.**

Le foyer de vie accueille des adultes en situation de handicap ayant une certaine autonomie et propose des animations et activités adaptées au handicap des personnes.

- **7 à 10 habitats inclusifs, regroupant chacun plusieurs logements.**

Ce type d'habitat, anciennement appelés habitats regroupés pour personnes en situation de handicap, facilite le lien social et l'insertion des personnes dans la vie locale.

La localisation précise des places en foyers de vie et des habitats est actuellement en cours de d'identification.

Adapter les réponses aux besoins et aspirations des personnes en situation de handicap

- Soutien aux aidants pour accompagner la politique inclusive

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en 2021 par l'ARS pour soutenir le déploiement de **dispositifs de répit** se traduisant par l'ouverture de 12 places d'accueil temporaire pour les enfants en situation de polyhandicap et 6 places d'accueil temporaire de MAS pour des adultes.

- ***La création de places supplémentaires en Etablissement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) pour des personnes en situation de handicap vieillissantes***

L'ARS Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine poursuivent l'élargissement d'une offre d'accompagnement spécifique pour personnes en situation de handicap vieillissantes en EHPAD afin de couvrir l'intégralité du territoire bretonnais.

Ainsi, 10 à 15 places d'EHPAD seront redéployées ou transformées en places d'EHPAD pour personnes en situation de handicap vieillissantes sur les territoires de Brocéliande et de Rennes Sud.

- ***Une équipe mobile de médicalisation financée conjointement par l'ARS Bretagne et le Département***

L'ARS Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine financent conjointement la mise en place d'une équipe mobile de médicalisation en appui aux établissements d'accueil non-médicalisés, tels que des foyers de vie et foyers d'hébergement.

Cette équipe mobile, à visée départementale, sera mise en œuvre en 2023.

Les principales missions sont les suivantes :

- Évaluer les besoins en soins de la personne en situation de handicap en établissement après étude d'éligibilité de la demande.
- Formaliser le projet d'accompagnement en soin dans le cadre du projet individualisé.
- Assurer la coordination et la continuité des soins, dans l'établissement ou au domicile.
- Assurer des actions de prévention des risques liés à l'âge et au handicap.

L'installation de la Communauté 360 d'Ille-et-Vilaine

Dispositif national décliné dans les départements qui vise à structurer un réseau d'acteurs pour soutenir le parcours des personnes en situation de handicap au plus près des territoires.

La Communauté 360 est une plateforme d'écoute d'orientation et de coordination afin d'assurer des réponses individualisées en proximité du lieu de vie, pour toutes situations de handicap.

Le département et l'ARS portent une politique volontariste de développement et de transformation de l'offre en s'inscrivant dans les orientations du conseil national indépendant des personnes handicapées et du Projet régional de santé 2. La stratégie commune vise à favoriser une approche inclusive en apportant plus de fluidité dans les parcours des personnes en situation de handicap et en s'articulant avec les initiatives du Département.

Au travers du **projet de mandature**, récemment adopté, le Département souhaite contribuer à assurer pour chacune des personnes en situation de handicap une existence digne, une citoyenneté de plein exercice et le respect de ses droits et libertés, une intégration à la société et son autodétermination.

De même, le Département a pour objectif d'organiser les solidarités collectives, tout en soutenant le renforcement des solidarités familiales et de proximité, d'engager les transformations des prises en charge et accompagnements pour tenir compte des évolutions démographiques et des aspirations des personnes.

Le nouveau Schéma Départemental de l'Autonomie 2023-2027, en cours d'élaboration, aura pour ambition de relever ces multiples défis, tout en s'inscrivant dans les orientations déclinées au niveau national et local.

Focus sur le centre d'action médico-social précoce hospitalier de Rennes

Le **centre d'action médico-social précoce (CAMSP) hospitalier de Rennes** est une structure médico-sociale accueillant des enfants de 0 à 6 ans et leurs parents, en exerçant notamment des missions : de prévention, de dépistage et de soins. Rattaché au pôle femme-enfant, il a ouvert ses portes en janvier 2010 et constitue avec les 2 autres CAMSP sur Rennes, portés par les associations des PEP BRETEUIL-ARMOR et ARASS, l'inter-CAMSP rennais qui veille à la bonne coordination sur le territoire.

Ses missions

- Écouter les interrogations des parents face au comportement de leur enfant.
- Prévenir l'apparition de troubles du développement, qu'il s'agisse de troubles physiques ou psychologiques.
- Dépister et comprendre d'éventuels troubles du développement.
- Accompagner, soutenir l'enfant et sa famille.
- Orienter, en accord avec les parents, vers une prise en charge adaptée et individualisée.

Le public « cible »

Les bébés hospitalisés à la naissance en réanimation et/ou en néonatalogie. Cela concerne les nouveau-nés grands prématurés mais aussi ceux nés à terme, fragilisés à la naissance par un problème médical ou psychosocial. Le premier contact avec le CAMSP a lieu le plus souvent dans le service d'hospitalisation. L'accompagnement débute à la sortie de l'hôpital.

Les enfants jusqu'à 6 ans mais plus particulièrement ceux de moins de 12 mois qui rencontrent des difficultés dans leur développement (difficultés motrices, sensorielles, relationnelles ou de comportement). Ce premier contact s'organise sur les conseils d'un tiers (médecin, PMI, école...) et parfois à l'initiative des parents.

Les modes d'intervention

Le CAMSP hospitalier est rattaché au pôle femme-enfant du CHU et intervient avec l'accord des parents. Après la première consultation médicale, le médecin peut conseiller ou prescrire, selon les besoins de l'enfant, un accompagnement par l'un des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire du CAMSP. Il peut s'agir d'un bilan ponctuel ou d'un suivi régulier (individuel ou en groupe). Au cours de cet accueil, des temps de synthèse avec les professionnels sont proposés aux parents.

Le CAMSP hospitalier accueille les familles dans un court délai. Sa durée d'accompagnement est cependant limitée dans le temps. Si besoin, une orientation vers une autre structure ou un professionnel extérieur est alors proposée. Les consultations médicales pour les enfants nés grands prématurés peuvent être assurées jusqu'à l'âge de 6 ans.

Les interventions du CAMPS mobilisent une équipe pluridisciplinaire (10,75 équivalents temps plein) impliquant neuropédiatre, pédopsychiatre, puéricultrice, assistante sociale, éducatrice spécialisée, masseur-kinésithérapeute, orthoptiste, orthophoniste, psychologue, psychomotriciennes, ergothérapeute.

Actualité de l'établissement

Depuis 2022, ouverture d'une antenne à Redon.
Installation récente dans de nouveaux locaux.

Le chiffre

La file active du CAMSP hospitalier compte 347 enfants

Service presse du Département d'Ille-et-Vilaine - Raphaëlle Declaye

Tel. : 02 99 02 41 09

presse@ille-et-vilaine.fr

Service presse de l'Agence Régionale de Santé Bretagne :

Tél. : 02 22 06 72 64

ars-bretagne-communication@ars.sante.fr